

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Sion, Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin 8.- 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.- 6.50 3.50

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Compte de Chèque postal n° 274

Nouveaux faits connus
Mercredi à midi

Le cabinet Briand-Doumer vient de remporter une grosse victoire à la Chambre française avec son projet d'assainissement financier.

En Bulgarie, les élections législatives ont été un succès pour le gouvernement.

Les négociations russo-tchèques pour la reconnaissance du gouvernement des Soviets sont arrivées à un point noir. Les petits pays montrent plus de dignité que les grands.

Le Soupçon

Il nous semble reconnaître, à certains articles qui ont été publiés mardi, que l'on commence à s'effrayer de la pente où l'étourderie et la haine entraînent.

On est prêt à combattre désespérément pour ramener la confiance dans l'esprit public, pour sauvegarder ce qui subsiste du respect dû à l'autorité et pour protéger les magistrats et les services administratifs contre le soupçon et la calomnie.

Tout cela est très bien. Nous pourrions rappeler quels avertissements sont venus de notre côté depuis longtemps.

Mais nous ne voulons retenir du passé que ce qui est nécessaire pour expliquer la crise présente et montrer la seule issue que nous offrent la droiture et le bon sens.

D'un trait à l'encre rouge, comme disait un jour M. le Conseiller d'Etat Delacoste au Grand Conseil, nous soulignerons tout au passage.

Qui donc a commencé à glisser le soupçon parmi les agrégats administratifs, oui, qui ?

Ceux-là même qui, aujourd'hui, se plaignent amèrement et qui ont tout attaqué : la Fédération des Producteurs de Lait, les services de la Viticulture, les services des constructions et, tout récemment encore, Châteauneuf.

Qui donc a fragmenté le pouvoir exécutif et mené contre le chef du gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Troillet, une guerre au couteau susceptible d'écoeurer et de lasser de moins bien trempés que lui ?

Eux encore !
Qui donc, dans cette stupide affaire de la Lonza, se frottait les mains, se réjouissait même bruyamment de la légende infâme que l'on essayait de créer autour d'un homme qui est le porteur drapeau du parti conservateur-progressiste ?

Eux, eux toujours !
Oui, le soupçon est pénible et laid. Il trouble, il divise, il disloque et il détruit.

Mais c'est vous, vous tout d'abord et vous seuls qui l'avez introduit dans notre vie publique au risque de l'empoisonner.

Et, aujourd'hui, effrayés des ravages de votre œuvre, vous écrivez un article sur la calomnie que nous signerions, vous faites appel à une solidarité gouvernementale que vous avez détruite et vous engagez le Conseil d'Etat à entrer dans la voie des démentis officiels.

Ah ! tas de Basiles !
Avez-vous entonné le grand air de la calomnie quand MM. Evéquoz et

Troillet, à tour de rôle et parfois simultanément, ont servi de cibles vivantes à nos adversaires et avez-vous, dans les circonstances où l'administration cantonale était violemment prise à partie, sollicité quelque déclaration énergique et précise du Conseil d'Etat ? Non.

D'aucuns se sont courageusement... tus ; d'autres ont fait chorus, si, en dessous, ils n'ont pas nourri, personnellement, les polémiques.

Cela est supérieur à tous les ergotages, à toutes les appréciations, à toutes les diffusions spéculatives d'idées et d'opinions. Ce sont des faits.

Prenons, maintenant, l'événement de hier.

Le Département des Travaux publics confesse 188 mille 670 fr. 86 de dépenses arriérées qui auraient dû être payées avec l'argent prévu au budget. Le Conseil d'Etat et l'opinion demandent quelques explications.

Oh ! alors, les éclairs sillonnent la nue ; le tonnerre gronde et le voile du temple est déchiré.

Vite, bien vite, on sollicite des inoculations de confiance pour que le soupçon, tapi en secret dans l'organisme administratif, s'enfuit tout à coup, comme les lapins dévalent d'un terrier où l'on a mis le furet.

Le principe qui les sert est un principe sacré.

Le même principe, s'il les gêne, devient l'abomination de la désolation.

Ch. Saint-Maurice.

Les lois de la nature sont les mêmes au ciel que sur la terre

L'une des plus grandes acquisitions de l'Astronomie physique, au cours de ces dernières années, a été de confirmer nos idées sur les grandes lois de l'évolution planétaire. La chimie est la même dans les étoiles de la Voie lactée que dans notre système solaire, et les lois de la nature ne sauraient changer d'un monde à l'autre.

Chaque planète naît à son heure et ne devient habitable que si les conditions de la vie se trouvent à un moment réalisées ; les mondes vieillissent comme les soleils ; l'usage mécanique est la grande règle de l'univers. Par une circonstance qu'il serait trop long de développer ici, mais dont j'ai indiqué le mécanisme, chaque planète perd peu à peu son atmosphère, la vie s'éteint lentement à sa surface et après des millions de siècles peut-être chacune meurt à son tour pour faire place à des astres nouveaux dont les générations ne semblent jamais s'épuiser aux profondeurs du ciel.

Les mondes que nous connaissons parfaitement confirment en tout point ces vues générales. La planète Mars est de ce nombre et les études récentes entreprises sur cette terre voisine méritent d'être connues de tous ceux que préoccupe la philosophie de la nature.

Tout le monde sait que depuis longtemps les astronomes étudiant la planète Mars avaient admis à sa surface la présence d'une végétation qui se développe surtout pendant la fin du printemps et de l'été martiens.

Mais, d'autre part, des considérations basées sur des lois physiques certaines donnaient pour l'ensemble de la planète des températures bien inférieures au zéro centigrade : Mars, en raison de ces phénomènes de végétations, manifestait donc une température bien au-dessus de celle à laquelle il avait droit théoriquement : c'est ce fait, paradoxal en apparence, qui constituait la plus grande part de ce que l'on convenait d'appeler l'Enigme martienne.

Or, dès 1905, après avoir discuté toutes les données mises à notre disposition et tablé sur mes nombreuses observations, je « démontrâis » théoriquement que la température des parties exposées au soleil, au cours du printemps et de l'été martiens, qui durent au total une année entière des nôtres, pouvait atteindre 20 degrés au-dessus de zéro, et

par conséquent était bien à même de favoriser la pousse des plantes cryptogamiques dans une atmosphère même raréfiée.

Et voilà que ces idées, hypothétiques il y a quelques années, viennent de prendre corps et correspondent à la réalité.

Au cours de la dernière opposition, en effet, les astronomes américains, munis comme l'on sait, de lunettes puissantes, ont trouvé le moyen de mesurer directement la température des planètes. A l'aide de minuscules piles thermo-électriques dirigées sur les images planétaires qui se forment au foyer de leurs grands télescopes, ils sont même allés jusqu'à obtenir les températures des différentes portions de la surface martienne et les chiffres obtenus corroborent en tout point mes conclusions données autrefois dans mon volume intitulé : « Les autres Mondes sont-ils habités ? » Ecoutez plutôt les résultats :

La température des surfaces brillantes qui correspondent aux plateaux surélevés ou aux continents, dans les régions voisines de l'équateur, s'est démontrée égale à 5 degrés centigrades, tandis que les plaines basses et les vallées où nous constatons de la végétation, accusent des températures beaucoup plus élevées et de l'ordre de 20 degrés « au-dessus » de zéro.

Le froid que subissent les régions polaires est toujours excessif pendant la mauvaise saison, mais dès que le soleil envahit ces contrées, la température augmente régulièrement, et passe de 70 degrés au-dessous de zéro à 10 degrés « au-dessus ».

Les expériences ont également confirmé la valeur théorique de la température moyenne de la planète que j'admettais très voisine de 37 degrés au-dessous de zéro, puisque l'ensemble des pointés opérés sur les différentes régions de la surface observée pendant quelques mois, a donné comme moyenne 30 degrés au-dessous de la température de la glace fondante.

Un autre fait, bien significatif, a été l'accord existant entre les variations de chaleur sur Mars et sur la Terre. Comme chez nous, les deux dernières années martiennes se sont montrées relativement froides et la raison reste la même : il faut les rattacher à l'activité variable du soleil.

Voilà qui sera de nature à ouvrir les yeux à ces météorologistes, dont la myopie est incurable et qui cherchent dans notre atmosphère seule les grandes règles auxquelles obéit notre climat.

J'avais bien raison d'affirmer que les lois de la nature sont les mêmes dans le ciel que sur la Terre. La mécanique pour nous est la même que pour Sirius.

Abbé Th. MOREUX,
Directeur de l'Observatoire de Bourges.

Le „monco" et le „lotto"

Comment le trésor italien vient de gagner 80 millions grâce aux prédictions d'un manchot

(Corresp. partic. du «Nouvelliste»)

Rome, le 14 février.

Ces derniers jours, les Italiens n'ont plus parlé de Mussolini ni de Stresemann. D'un bout à l'autre de la péninsule il n'a plus été question que d'Ignazio Torraca.

Qui est Ignazio Torraca ? Un « monco », c'est-à-dire un manchot, qui habite la petite ville de San Ferdinando dans les Pouilles, à peu près à hauteur de Naples mais vers l'Adriatique. Il a une trentaine d'années et ne s'était jusqu'ici fait remarquer par rien d'extraordinaire quand, au début de janvier, il s'avisa d'indiquer à ses concitoyens des numéros avec lesquels ils gagneraient tout ce qu'ils voudraient au tirage hebdomadaire du « lotto » officiel.

Ces numéros, il les trouvait, disait-il, grâce à des calculs cabalistiques établis sur une donnée que son père lui avait révélée au moment de mourir en lui imposant de ne jamais s'en servir pour lui-même.

Un peu défiants d'abord, les concitoyens du «monco» se décidèrent à suivre ses conseils et ils ne s'en trouvèrent pas trop mal. Le commendatore dottore Piazzella, conseiller provincial et président des coopératives fascistes, gagna en deux fois 525,000 lire. Le cordonnier Leone, l'avvocato Di Leo et le commerçant Fioderlisi gagnèrent chacun une centaine de mille

lire et le maire « Signor sindaco avvocato Lopopolo » en toucha à peu près autant. Beaucoup d'autres retirèrent ainsi du « lotto » une vingtaine de milliers de lire et les habitants de San Ferdinando qui gagnèrent moins osèrent à peine l'avouer.

Une ruée

Naturellement cette veine ne resta pas longtemps ignorée au dehors. Les journaux dépêchèrent à San Ferdinando des envoyés spéciaux qui publièrent des colonnes sur les exploits du « monco » et de toute l'Italie on accourut pour lui demander la recette de la fortune.

Soixante mille personnes au moins se ruèrent à cette conquête et la Lombardie et le Piémont étaient aussi bien représentés parmi elles que Rome et le Latium ou le Midi.

En même temps, les bureaux de la petite ville recevaient 12,000 télégrammes et 500,000 lettres à l'adresse d'Ignazio Torraca. Des Italiens lui télégraphièrent même de Paris, de Bruxelles et de New-York pour lui demander les numéros qui devaient les enrichir. Parmi les lettres, certaines venaient de députés et de hauts fonctionnaires, beaucoup étaient accompagnées de cadeaux et certaines même de propositions de mariage.

Tout cela ne laissait pas d'émuover les habitants de San Ferdinando qui avaient abandonné toutes leurs occupations pour se livrer aux émotions du « lotto » et craignaient qu'on leur ravit leur « monco ». Le bruit avait couru que « ceux d'Andria » allaient venir l'enlever et l'on monta bonne garde autour de sa maison.

Celle-ci était assaillie du matin au soir de gens qui suppliaient Torraca de leur révéler les fameux numéros avant le tirage de samedi. Qu'il leur indiquât donc la fameuse « quaterna » qui leur permettrait de toucher 60,000 fois leur mise si les quatre numéros indiqués sortaient, ou le « terno » avec lequel ils toucheraient 4,250 fois cette mise ou au moins l'« ambo », ces deux numéros devant déjà, en cas de succès leur assurer 250 fois leur mise.

La formule magique

Le vendredi, le « monco » annonça enfin qu'il allait parler. Il se rendit sur la place publique et du kiosque il adressa à la foule ce petit discours :

« Citoyens ! Je travaille pour le grandeur de l'Italie. Je ne peux vous donner la « quaterna » parce que vous ne m'avez pas laissé calme à mes travaux comme Cincinnatus dans son jardin, mais je vous garantis qu'avec la main de Dieu, je vous ferai sortir l'« ambo ». Je suis de la race de ce Camille Romain qui dit : « Rome ne vaine pas avec le fer mais avec l'or. »

« Concitoyens ! Jouez tout de suite 83 et 48 pour le tirage de Naples et pour les autres. »

Ces deux numéros, Torraca assura qu'ils sortiraient certainement comme « ambo ». Il en indiqua en outre quelques autres comme « terno » et « quaterna » mais sans garantie, déclarant qu'étant donné la façon dont on l'avait assiégré ces derniers jours il lui faudrait six mois de repos avant de pouvoir reprendre ses calculs avec certitude de succès.

Cela se passait vendredi après-midi. Aussitôt les fameux numéros furent télégraphiés partout et partout l'on se rua aux bureaux du lotto.

Le public les connut par les journaux de vendredi soir et de samedi matin et c'est surtout dans la matinée qu'on put jouer... sérieusement.

Dès six heures du matin les « botteghini » du « lotto » furent assiégés par une foule où toutes les classes de la société se mêlaient sans hésitation ; des dames élégantes côtoyant des pauvresses qui avaient engagé au Mont de Piété des objets de première nécessité pour obtenir les deux lire qui sont le minimum de la mise. Les employés suffisaient à grand-peine à recevoir les mises et à inscrire les numéros choisis qui étaient d'ailleurs toujours ou peu s'en faut, ceux de San Ferdinando. A Milan et à Naples aussi bien qu'à Rome, les « carabinieri » durent intervenir pour canaliser la foule et parer aux bagarres et plus d'un bureau eut les vitres de ses portes brisées par la poussée des joueurs. C'est que les opérations se terminaient à midi et que nul ne voulait laisser échapper cette occasion de faire fortune.

Pénible réveil

Les tirages ont lieu chaque samedi après-midi dans huit villes du Royaume : Rome, Naples, Florence, Bari, Venise, Palerme, Milan et Turin, et l'on peut partout jouer pour chacun des tirages.

On devine dans quelle fièvre furent attendus les résultats des tirages d'hier. Le soir à 5 heures, des éditions spéciales les faisaient connaître. Patatra ! Aucun des numéros indiqués par Torraca ne se trouve dans l'ensemble des quarante numéros sortis des huit « ruote » !

Inutile de dire quels cris de désolation et aussi de rage ont accueilli ces résultats. De San Ferdinando on télégraphia que le « monco » a disparu et est introuvable. A Rome, on déclare que l'Etat a encaissé pour le « lotto » de cette semaine la bagatelle de 80 millions et, dans le populaire, on raconte déjà que M. Mussolini était de mêche avec le « monco » pour se procurer ainsi les livres sterling dont il a besoin pour payer l'Angleterre et qu'il n'a pas voulu demander à une souscription volontaire comme il l'avait fait des dollars réclamés par l'Amérique.

Signalé aux journaux étrangers qui hésiteraient à rendre le fascisme responsable de ce nouvel exploit du « lotto » si cher aux Italiens qu'un pape du XVIIIème siècle se vit obligé de le rétablir après que Benoît XIII eut cru pouvoir le supprimer. Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

Le débat financier en France.

Nous nous trouvons, enfin ! ce matin en face d'un premier vote de principe sur la réforme financière.

Après toute une nuit de discussions, ce vote est intervenu à 6 h. 35 du matin.

La Chambre a voté sur l'ensemble du projet pour lequel M. Briand a posé la question de confiance.

La séance a été suspendue pendant le pointage. L'ensemble du projet est adopté par 258 voix contre 145.

Les socialistes se sont abstenus. Les députés du centre et de la gauche, à part quelques abstentions, ont voté pour. La plus grande partie de la droite et les communistes ont voté contre.

★

Les élections en Bulgarie.

Les résultats des élections municipales indiquent que le parti gouvernemental a obtenu dans la capitale 33 mandats sur 60, le reste étant réparti entre tous les partis d'opposition.

Dans l'ensemble, à Sofia et dans toute la province la liste gouvernementale a recueilli environ 48 % de la totalité des suffrages.

Viennent ensuite les nationaux-libéraux, les agrariens et les démocrates (aile Malinof).

Dans un meeting, le président du conseil M. Liaptchev s'est déclaré satisfait du résultat des élections et a souligné que la journée électorale s'est déroulée au milieu du calme le plus complet dans tout le pays. L'affluence des électeurs a été grande.

M. Liaptchev a ajouté que le parti gouvernemental a été vainqueur dans les cinq sixièmes des Conseils municipaux.

★

Attentat manqué.

M. Vazsonyi, chef de l'Opposition en Hongrie, a été victime d'un attentat qui n'a, heureusement, pas eu de suite. Au moment où il montait en automobile pour se rendre à la Chambre, il a été insulté par deux jeunes gens armés de cannes et de revolvers. Des passants ont empêché des voies de fait et ont désarmé les deux assaillants qui ont été arrêtés.

Les auteurs de l'attentat sont deux jeunes gens nommés Vannay et Molnar.

Le coup de poing de Vannay a occasionné au front une tumeur de deux centi-

Savon Cadum
pour la toilette **70^{cts}**

mètres de long. Après l'attaque, M. Vazsonyi s'est rendu à la police pour y faire constater son état. Un peu plus tard il paraissait à la Chambre où il fut vivement félicité.

Au début de la séance de la Chambre, le député démocrate Pakotz a demandé la démission du gouvernement qui, selon lui, n'exécute pas impartialement l'enquête sur l'affaire des faux billets.

Le comte Bethlen a répondu, au milieu d'un grand vacarme et les vives exclamations de l'opposition, qu'il avait appris cet événement avec une grande consternation et qu'il le condamnerait très énergiquement. Il repousse le soupçon selon lequel le gouvernement aurait favorisé de tels actes. Parlant de l'allégation du député Pakotz, le comte Bethlen a déclaré qu'il défendrait énergiquement son honneur contre l'attaque perfide de l'opposition.

L'examen de cet événement est renvoyé à la commission de l'immunité parlementaire qui devra rapporter dans les 24 heures.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Une noble attitude

Le prince Carol a adressé de Milan la lettre suivante au patriarche roumain Miron Christea: « D'aucuns croient que je suis la victime d'un complot et que c'est contraint que j'ai accompli l'acte commis. Je puis assurer Votre Sainteté que j'ai agi selon ma seule volonté et en pleine conscience. Ceux qui rendent mon cher père responsable de cet acte, commettent un odieux péché. Je suis heureux de voir, dans ces heures de tristesse, tous les hommes politiques formant bloc autour du souverain et j'espère que ce bloc demeurera inébranlable. On ne saurait trouver de plus grand amour pour le pays que celui que le roi et la reine lui vouent. Si j'étais et ai toujours une âme roumaine, je le dois à mes parents. Unissez-vous tous pour la Roumanie d'aujourd'hui et de demain, je souhaiterais que cette union se fasse autour des souverains, autour de mon fils et de sa mère et que la chaude affection de tout un peuple leur soit accordée à tous. »

L'échafaud a fonctionné à Lyon

Malgré le chaud plaidoyer que Me Sabatier, défenseur de Berger, avait fait la semaine dernière, auprès de M. le président de la République pour son sinistre client, M. Doumergue n'avait pas cru devoir signer la grâce de l'assassin des deux agents de police lyonnais.

Hier arrivait à Perrache, gare de Lyon, le fourgon contenant les bois de justice. M. Deibler faisait dans la journée les démarches habituelles et ce matin, vers 4 heures, commençait, en face de la grande porte de la prison, à 3 mètres à peine, le montage de la machine.

Le bruit s'était répandu hier soir dans le public que l'exécution serait faite ce matin. Aussi de nombreux curieux, impitoyablement refoulés par les barrages de soldats et d'agents, arrivaient de tous côtés dans la nuit finissante. Seules les personnalités officielles, munies de coupes-fils spéciaux délivrés par la Préfecture, avaient accès au lieu même de l'exécution. Mais, sur les toits des maisons voisines, des curieux s'entassaient, dont les silhouettes se découpaient sur le ciel blanchissant, dans le léger brouillard qui enveloppait choses et gens.

M. Valette, préfet du Rhône, chef de la police, et M. Corenwinder, secrétaire général, assistaient à l'exécution, ôtant du lâche assassinat de deux de leurs plus fidèles agents.

Dans sa cellule, Berger ne dormait pas mais ne se doutait pas non plus que l'heure de l'expiation s'approchait. Au commencement du mois, il avait traversé une période de dépression et de désespoir, mais il s'était ressaisi et à mesure que passaient les jours, reprenait confiance. Ce matin, il s'était réveillé un peu après 5 heures, avait demandé une cigarette à son gardien et avait causé quelques minutes avec lui. Il allait se recoucher, lorsque la porte de sa cellule s'ouvrit, livrant passage à M. Beaumont, avocat général, à M. Jourdain, juge d'instruction, et Me Sabatier. Berger comprit, mais il ne sourcilla pas et demeura d'un calme étonnant. Il acheva de s'habiller, demanda à écrire et, comme la plume qu'on lui donnait était émoussée, pria son gardien de la changer. Il écrivit alors à sa mère, d'une main qui ne tremblait pas, une lettre d'une vingtaine de lignes. Puis il demanda l'aumônier, avec lequel il eut, ces dernières semaines, de nombreux entretiens, se confessa et communia très pieusement, et entendit la messe. Puis il se mit au cou d'un chapelet portant un médaillon dans lequel était la photographie de sa mère. Six heures sonnaient quand Berger, tou-

jours calme, revint au greffe, où les aides de M. Deibler procédèrent à sa toilette.

Le jour était venu quand, à six heures vingt minutes, la grande porte de la prison s'ouvrit devant le condamné. Celui-ci marche d'un pas ferme et ne marque même pas le mouvement de recul instinctif quand l'aumônier qui marchait devant lui s'écarte, démasquant la guillotine. Il fixe le couperet, promène son regard sur les assistants silencieux et tête nue, crie d'une voix forte et nette: « Adieu, maman; adieu, Marguerite ». Déjà, il est contre la planche. Moins de quinze secondes, plus tard, justice était faite.

Bandits siciliens à Chicago

Des bandits siciliens font régner la terreur à Chicago. Trois cents citoyens de la ville ont refusé de faire partie du jury qui devait juger trois des chefs de la bande récemment arrêtés par la police. Le gouvernement se préoccupe de cette situation. M. Davis, secrétaire d'Etat au travail, a déclaré qu'il avait donné l'ordre au service de l'immigration à Chicago de déporter tous les individus suspects d'être entrés aux Etats-Unis en contrevenant à la loi d'immigration.

L'attentat contre Alphonse XIII

Des voyageurs venant de Barcelone annoncent que c'est vers la fin du mois que comparaitront devant le Conseil de guerre les individus impliqués dans le complot de Garraf.

Ils sont accusés d'avoir tramé un complot pour placer une bombe sur le passage du train royal, à quelques kilomètres de Barcelone.

On vient de donner aux accusés lecture des documents recueillis par l'instruction et de leur faire connaître les peines requises contre eux par le procureur et qui sont: la réclusion perpétuelle ou la peine de mort pour les trois principaux accusés, Compte, Perello et Julia, et des condamnations à plusieurs années de prison pour les cinq autres accusés qui appartiennent à des organisations catalanistes.

Tous les accusés, assistés de leurs avocats, ont rectifié les déclarations qu'ils avaient faites pendant l'instruction. Ils ont nié avoir comploté; ils ont affirmé qu'on leur avait fait subir, pour obtenir d'eux leur aveu d'une participation au complot, des tourments et notamment des bastonnades pendant les premières semaines de leur incarcération.

Les avocats des accusés ont signé un mémoire qui a été remis au président du Parquet territorial, dans lequel ils protestent contre la décision du tribunal suprême qui a décidé que le procès serait soumis à la justice militaire et non à la justice civile.

La nouvelle que le Conseil de guerre devra se réunir à la fin du mois cause à Barcelone une certaine émotion, surtout dans les milieux catalanistes.

Les prêtres, religieux et religieux étrangers expulsés du Mexique

En vertu d'un article de la Constitution visant l'Eglise catholique et stipulant que tous les prêtres doivent être d'origine mexicaine, les autorités ont ordonné la fermeture du couvent et du collège de Coyoacan, dont tous les prêtres seront expulsés.

Douze religieuses d'un couvent fermé de Mexico ont été arrêtées, mais aucune arrestation n'a été opérée à Coyoacan.

De nombreuses religieuses d'ordres différents ont demandé à la légation espagnole d'intervenir en leur faveur.

Envoûtement conjugal

Un jeune et riche négociant américain, M. N., habitant New-York, demandait naguère le divorce, en raison, disait-il, d'une véritable « confiscation » de sa volonté, dont Mrs N., son épouse, se serait rendue coupable au cours des fiançailles.

Mrs N... serait, à l'entendre, une véritable professionnelle de l'hypnotisme, aux méfaits innombrables; plusieurs hommes, — dont un jeune millionnaire — auraient déjà subi les redoutables effets de son « fluide », n'échappant que par miracle à l'envoûtement conjugal. John N., moins richement pourvu en éléments psychiques de résistance aurait, lui, succombé... pour reprendre soudainement conscience après l'hymen!

De nombreux témoins étant venus gravement confirmer les accusations de « l'hypnotisé », le tribunal, après des délibérations ardues, a accordé le divorce à M. N., attestant que le « libre arbitre » de ce dernier avait pu être provisoirement annihilé par des passes magnétiques.

Affilage électrique des RASOIRS

H. Steffen, en face de la gare, Sierre. Tél. 98

Changeement d'adresse. — Aucun changement d'adresse n'est pris en considération s'il n'est pas accompagné de 30 ct. en timbres-poste.

NOUVELLES SUISSES

Conseil national

Le tarif douanier

Après six heures de délibérations et dix-sept discours, le tarif douanier provisoire a été voté mardi matin par toutes les voix bourgeoises contre toutes les voix socialistes.

Le grand intérêt de la séance a été une brève passe d'armes entre industriels et paysans.

MM. Sulzer, de Zurich, et Pfister, de St-Gall, ont défendu le point de vue des industriels. MM. Koenig et Rusca ont défendus le tarif provisoire.

M. Grimm a exposé le programme socialiste.

M. le Conseiller fédéral Schulthess a réfuté les orateurs de l'opposition, puis il s'est appliqué à développer la doctrine du Conseil fédéral dans la question des tarifs douaniers. Cette doctrine consiste à garder la balance égale entre les trois grands groupes producteurs que sont l'industrie, les arts et métiers et l'agriculture.

Après une réplique de M. Odinga, le président propose la clôture des débats; elle est votée par 85 voix contre 31. La Chambre adopte ensuite à une forte majorité le tarif provisoire.

L'éminent correspondant du « Nouvelliste », à Berne, M. le Dr D'Ernst, ne manquera pas, samedi, de tirer, de la discussion et du vote, des conclusions judicieuses et pratiques.

L'incendie de Montavon

Le « Démocrate » de Delémont apprend que la préfecture du district a terminé l'enquête ouverte sur l'incendie récent de Montavon; deux personnes ont été arrêtées; ce sont les nommés Hippolyte et Arthur Montavon, qui sont incarcérés dans les prisons de Delémont. On a retrouvé une baguette de 2½ mètres de long, au bout de laquelle était fixé un chiffon imbibé de matière inflammable. Cette baguette avait été placée sous la porte de la grange, dans le but, sans doute de communiquer le feu aux fourrages. H. Montavon avait contracté, quelques semaines auparavant, une assurance du montant de 11,000 francs. Son locataire, M. Montavon, avait également contracté une assurance pour une somme de 4,900 francs. Les deux individus ont été maintenus en état d'arrestation.

Un étrange cas d'asphyxie

M. Scherb, négociant à Zurich, âgé de 33 ans, marié, voulant mettre en marche son automobile dans un garage à Oerlikon dont les portes étaient fermées, fut asphyxié par les gaz qui s'échappaient de la voiture. Quatre heures plus tard, lorsque les habitants de la maison pénétrèrent dans le garage, Scherb avait déjà succombé. Il laisse une femme et deux enfants.

La situation du travail s'aggrave

La situation du marché suisse du travail s'est encore légèrement aggravée au cours de janvier. Cette aggravation est sans doute en grande partie de caractère saisonnier; mais il faut y voir aussi une persistance, ou même une légère accentuation de la dépression générale. Les offices affiliés à l'Association des offices suisses du travail ont relevé 20,525 demandes d'emploi à fin janvier (17,027 à fin décembre 1925).

D'autre part, on a enregistré un plus grand nombre d'offres d'emploi dans presque tous les groupes professionnels, 1785 offres d'emploi à fin janvier 1926 (1398 à fin décembre 1925). Pour 100 offres d'emploi, il y avait 1150 demandes à fin janvier au lieu de 1218 à fin décembre.

Les détournements de la caissière

L'ex-caissière de l'agence immobilière Wakker, à Genève, Hélène Mottier, a comparu devant la Chambre d'instruction présidée par M. le juge Cornu.

Comme on peut aisément le deviner, l'audience avait attiré de nombreux curieux. Me Dutoit s'est constitué pour défendre la prévenue, contre qui a été décerné un mandat de dépôt.

Entendue mardi matin encore par M. Foex, juge d'instruction, Hélène Mottier a donné l'assurance qu'elle n'avait rien gardé de l'argent qu'elle avait détourné. Les sommes volées — soit au total 160 mille francs — ont toutes été utilisées pour des achats, notamment dans les magasins Weber, au Molard, du Printemps, du Grand Passage, Scheurer, à la Reine Berthe, Bertrand, Trollux, Morhardt, Blanc, bijoutier, et à la crèmerie Rolfo. Une seule de ces maisons aurait fourni pour plus de 30,000 francs de marchandises à Hélène Mottier. Il serait intéressant d'obtenir la liste des achats faits par la prévenue, afin de pouvoir contrôler ses déclarations. On ne saurait, bien entendu, mettre

en cause la bonne foi des négociants. Hélène Mottier payait comptant et inspirait la plus grande confiance. L'ex-caissière avait acheté, notamment, un mobilier complet et une quantité de chapeaux.

D'après les constatations de l'expert, M. Chappuis, les détournements remontent à 1923. Hélène Mottier avait commencé par voler des sommes de 100 à 200 fr.; puis, s'enhardissant, elle se mit à soustraire des sommes de plus en plus importantes.

Afin de dissimuler la provenance de son argent — car, parfois, l'on s'étonnait qu'elle en eût autant — Hélène Mottier prétendait qu'elle avait fait un héritage.

Risotto et saucisses

La ville de Bellinzona a fêté le carnaval pour la première fois depuis la guerre, par la cérémonie traditionnelle du « risotto ». La compagnie dit du « risotto » a distribué sur la place publique, à la population et aux différents instituts de bienfaisance de la ville, 20,000 portions de risotto accompagnées de 10,000 mètres de saucisses et de 20,000 petites saucisses.

Poignée de petits faits

* A Marseille, une forte explosion s'est produite dans un magasin de cafés et biscuits, au moment où la propriétaire effectuait en compagnie des acquéreurs l'inventaire des marchandises. Des secours s'organisèrent aussitôt; dix blessés furent retirés des décombres et furent transportés à l'hôpital dans un état grave.

* On mande de Londres que le vapeur « Cardinal-Castle », qui était parti à la recherche de l'équipage d'un chalutier échoué au large de la côte irlandaise a heurté un récif et a dû être abandonné.

Malgré des recherches immédiates entreprises, on n'a pu trouver trace ni de l'un ni de l'autre équipage. Ce double sinistre a coûté la vie à 28 hommes.

* De Melbourne (France), on fait savoir que de terribles incendies ont éclaté dans la savane forestière de l'Etat de Victoria, causant d'énormes dégâts et faisant de nombreuses victimes. 31 personnes ont été brûlées vives et un grand nombre ont disparu. Des milliers de personnes sont sans abri, du fait de la destruction des fermes.

* Un village des environs de Damas a été bombardé par l'artillerie française. Une escadrille française d'avions a bombardé la ville druse qui servait de quartier général à l'agitateur Chabandar.

* De Strasbourg on fait savoir qu'une épidémie de rougeole sévit dans une caserne. Les cas mortels s'élevaient à dix. La garnison est consignée.

* Le Conseil d'Etat a décidé d'organiser à Fribourg, pour le 29 mars, un concours intercantonal de bétail gras et pour le 27 février un concours cantonal d'étalons du Syndicat chevalin.

* Le Conseil fédéral a accepté avec remerciements pour les services rendus la démission, au 31 mars 1926, de M. Herrmann Staudinger, professeur ordinaire de chimie à l'Ecole polytechnique fédérale. Le professeur Staudinger a accepté un appel de l'Université de Fribourg-en-Brisgau.

* A Metz, lundi après-midi un avion, monté par un moniteur et un élève pilote, et volant très bas, a heurté le clocheton d'un édifice. Sous le choc, une aile de l'appareil se détacha, l'appareil s'écrasa sur le sol, et ceux qui le montaient n'ont pas tardé à succomber à leurs blessures.

* On annonce le décès à Paris de M. Paul Beau, ancien ambassadeur de France à Berne, gouverneur général honoraire des colonies. Né le 26 janvier 1857, M. Beau avait débuté dans la carrière diplomatique en 1888 comme secrétaire d'ambassade à Rome.

* On a trouvé agonisant dans une chambre d'une pension de la Weinbergstrasse, à Zurich, un étudiant en chimie et son amie, jeune personne très connue dans les milieux sportifs de la ville. Tous deux s'étaient empoisonnés; ils ont succombé avant même qu'on pût les transporter à l'hôpital. Le jeune homme était à la veille de ses examens. On ignore les causes exactes de ce drame.

* Salah Moustapha Salah Abon Mousa, du village de Mousa, près d'Hébron, en Palestine, Arabe, âgé de 105 ans, vient d'être amené à Jérusalem pour y purger une peine de dix ans de prison. Le vieillard a tué sa fille qu'il accusait de mener une vie dissolue.

* Un jeune homme de dix-huit ans, dont les parents habitent près d'Olten, engagé volontaire chez M. Staehli, paysan à Cormondrèche, a été tué en conduisant un char de foin sur la route très en pente près de Mont-Mollin (Neuchâtel).

Distribution irrégulière. — Nos abonnés qui ne recevraient pas régulièrement le Nouvelliste ou le Bulletin Officiel nous obligent en nous signalant par une simple carte cette anomalie.

Nouvelles Locales

Ce qu'il renferme

Du Communiqué du Département des Travaux publics, communiqué non signé et n'ayant, de ce fait, aucun caractère officiel, nous relevons les constatations suivantes:

1° On reconnaît comme exact le fait qu'il y a, sur le budget de 1925, des dépenses arriérées et non payées pour une somme de 188 mille 670 francs 86. On s'est récrié sur le chiffre de 200,000 francs avancé par le correspondant de la « Tribune de Lausanne ». L'écart n'est pas très sensible.

2° On reconnaît encore comme exact que des notes de dépenses, nous copions textuellement le communiqué, « ne sont ni payées ni couvertes par des crédits prévus au Budget de l'exercice écoulé. »

Nous n'avons pas dit autre chose, mais l'aveu est précieux et il nous suffit.

3° La clôture au 15 janvier de l'exercice annuel remonte à plusieurs années. La partie orientale du canton s'y est parfaitement conformée, et son ingénieur a pu boucler sa gestion sans laisser, sous forme de queues, des déficits et des chevauchements. La « pratique constante » n'existe donc plus.

4° En fait de vœux, nous connaissons surtout la volonté, souvent manifestée au Grand Conseil, d'éviter les dépenses supplémentaires ou, tout au moins, de les confiner strictement aux cas de force majeure.

5° Au sujet des salaires en retard des inspecteurs et des cantonniers, le Communiqué dit qu'ils sont couverts par un crédit correspondant. Nous ne nous expliquons pas, alors, pourquoi ils figurent dans la liste des dépenses arriérées.

6° Dans son paragraphe No 3, et ceci, c'est la palme du martyre, le Communiqué du Département des Travaux publics confesse tout uniment que, depuis quelques années, on se trouve en face de déficits annuels sur le budget.

Or, qu'est-ce qu'un déficit sur un budget si ce n'est un dépassement de crédits?

Il n'est pas régulier que l'on achemine d'année en année un déficit qui fait, ensuite, boule de neige. On devait loyalement recourir à une demande de crédits supplémentaires et en supprimer radicalement la cause.

7° Ces réflexions qui ont la force d'argument « ad hominem » s'appliquent également à l'alinéa 5 du Communiqué. Comment, le Département reconnaît que sur le budget de 1925, il a été payé une queue de 130,000 francs qui étaient des dépassements de crédits de l'exercice 1924! Mais alors, cette somme va se retrouver d'année en année, augmentée et embellie, à moins que des pluies d'or ne viennent miraculeusement la faire disparaître.

Nous aurions encore bien des points à souligner; nous verrons, si cela devient nécessaire, à publier la liste, très intéressante, des dépenses arriérées, et à combler certaines lacunes du Communiqué.

Attendons l'enquête loyale du Conseil d'Etat.

Pour nous, pour le peuple, il y a ce fait, aujourd'hui certain, aujourd'hui avéré, que sur un budget de 320,000 francs environ, pour l'entretien des routes de Sion à St-Gingolph, il y a 188,000 francs de dépenses supplémentaires.

Le Communiqué appelle cela des déficits ou chevauchements; nous les qualifions, nous, de dépassements de crédits. Les qualificatifs, du reste, importent peu: il faudra payer.

Et, pénible, douloureuse ironie, comment, par ailleurs, ose-t-on affirmer solennellement, en face de ces faits, en face de ces chiffres, que les « comptes sont en harmonie avec le budget »?

Ça, c'est le comble de l'audace quand tant de gagne-petits, les cantonniers, ne sont pas payés depuis des mois, eux qui attendent souvent sur ces rentrées, qu'ils supposaient régulières, pour payer leurs impôts ou leurs locations!

Voilà ce qui jette le discrédit sur une administration!

De la « Tribune de Lausanne »:

Ce communiqué ne détruit en rien ce que nous avions annoncé, à savoir que ces dépassements étaient considérables en regard des chiffres du budget. Il faut bien qu'il en ait été ainsi, puisque le Conseil d'Etat s'est ému de la situation et qu'il a convoqué l'intéressé en séance pour lui demander des explications.

On est dès lors mal venu de parler « d'affirmations contraires à la vérité » devant « égarer l'opinion publique ». Le chiffre articulé de deux cent mille francs « environ » ne pouvait être qu'approximatif, un premier contrôle ayant révélé, sauf erreur, un dépassement de 188,000 fr., montant dépassant de plus de 50 % le crédit affecté à l'entretien des routes de Sion à St-Gingolph se montant à 328,850 francs.

Il n'est d'ailleurs pas dans les intentions de l'informateur de la « Tribune », très huc en Valais, d'ouvrir une polémique sur ce chapitre. Nous ne ferons, comme toujours, que de marquer les points; c'est bien le moins qu'un journal doive à ses lecteurs.

Soulignons en terminant que le réseau routier de la partie orientale du canton (Sion-Furka), dévolu à M. l'ingénieur Dailèves, qui a été chargé depuis le 1er janvier dernier

du service cantonal de ponts et chaussées, n'a coûté que deux ou trois cent francs de plus que ne le prévoyait le budget.

Du « Courrier de Sion » :

La Vérité — cette drôle de personne qui a toujours eu l'habitude d'habiter dans un puits — aurait-elle des velléités d'en sortir, pour nous montrer dans son miroir l'affaire des Travaux publics, avec une netteté cinématographique.

On serait tenté de le croire, en lisant le communiqué officiel qu'ont publié les journaux locaux, lundi soir, et sur lequel la curiosité publique s'est jetée, avec d'autant plus de plaisir, qu'elle était aiguës par tous les bruits qui couraient — mais aiguës comme un couteau de sacrifice.

Puis, tout à coup, ce désir de tout savoir et de tout apprendre, a été déçu par une nomenclature assez aride, à laquelle on ne comprend pas grand-chose, si ce n'est que derrière le mur où l'on croyait qu'il se passait quelque drame, il ne s'est rien passé du tout.

Mais puisqu'il n'y a rien eu, mais rien, pourquoi a-t-on désigné une notabilité séduisante, un ingénieur très distingué, pour procéder à une vérification de l'activité déployée dans une certaine sphère de ce Département ?

Les discours de Charrat

(Corresp. partic. du « Nouvelliste »)

L'inauguration du Cercle radical de Charrat fournit au « Confédéré », l'occasion, toujours recherchée, de faire le procès du régime conservateur-progressiste de notre canton. Bien que l'orchestre ne fût pas au complet, — M. Couchepin, les deux Défaies et Consorts s'étant fait excuser — les discours, après choucroute, furent passablement nombreux et limpides, puisque le chroniqueur déclare ne pouvoir les analyser tous...

Toujours est-il que l'irrésistible poussée conservatrice dans la citadelle jadis envahie de Charrat, a dû jeter la panique et l'effroi dans les rangs du radicalisme. Il fallait bien tenter de remonter les actions de ce parti, en baisse dans tout le district et dans le canton. Et, en avant la grosse caisse !

C'est M. Marc Morand qui fut chargé d'apporter le salut des frères martigneraux et du district « dont Charrat est un des beaux fleurons »... un fleuron dont les pétales tombent ! En passant, l'orateur décoche une flèche à ces vilains socialistes qui ont eu l'audace de naître bien que le radicalisme ait fait siennes la plupart des revendications « raisonnables » du collectivisme. Attrapez ça, alliés du 25 octobre !

Un mot qui fera rire les ouvriers est celui par lequel le président de Martigny soutient que ses coreligionnaires politiques déploient tous leurs efforts pour améliorer les conditions de salaires des travailleurs. Les principales industries du canton étant entre les mains de radicaux, le personnel de ces établissements pourra mesurer toute l'ironie d'une affirmation aussi risquée.

Mais l'as des discours fut celui de M. Albano Fama. Le grand homme, dont s'enorgueillit Saxon et le Valais, a fait une charge à fond contre le gouvernement, sa politique administrative, financière, agricole, hydraulique. Notre brillant orateur caracolait de la Lonza à la Dixence, de Châteauneuf au Grand-Brûlé : rien n'échappe à la sagacité de ce génie et à l'immensité de ses compétences ! Il va même, au nom du progrès toujours, jusqu'à préconiser le rejet de la loi sur l'assistance si laborieusement discutée ces temps passés par le Grand Conseil.

Il est vrai que M. Fama a qualité pour parler de réalisations. C'est le cas de dire qu'il y a des filtres qui retiennent les moucheron et laissent passer les chameaux...

Que dire des magnifiques envolées oratoires du brillant architecte Adrien Vérollet ? Pour cet autre grand citoyen, comme pour M. Fama, le salut du parti radical est dans une bonne réorganisation et une stricte discipline. Après la veste du 7 décembre, c'est le remède universellement recommandé au camp des écarlates.

Il manquait à cette journée la note anticatholique habituelle. A deux citoyens de Saxon était dévolu de reprendre la vieille antienne. « MM. Jos. Bruchez et Oscar Mermoud, dit le « Confédéré », insistent tout particulièrement sur le danger « mortel » (sic) pour notre parti dans le fait que les écoles primaires autant que les écoles secondaires sont transformées en véritables pépinières du parti conservateur. Dès leur plus tendre enfance, les jeunes citoyens sont prévenus et dressés contre les idées progressistes (ouf !). Si nous voulons des citoyens radicaux, il nous faut des instituteurs radicaux... Et qui veut la fin, doit vouloir les moyens. Le devoir d'entraide des communes radicales est tout indiqué. »

Attendons la venue de cette armée d'éducateurs dont la mission sera de rendre vigoureux et santé à ce malade « mortellement » atteint qu'est le radicalisme valaisan !

Nous avons vainement cherché, dans le compte-rendu de l'inauguration du Cercle de Charrat, un lambeau du programme « positif » du parti radical. Nous n'y avons trouvé que destruction et négation. Voilà

les hommes qui aspirent à gouverner le pays ! Ce sont eux qui parlent de rénovation et de progrès ! Comme ces mots sonnent creux en tombant de la bouche de gens qu'on a vus à l'œuvre ! Et combien nous les trouvons en charmante compagnie lorsque, aux côtés de l'aristocratie de Sion et de Sierre, ils réclament des comptes et fulminent des excommunications ! Des comptes ! Les riverains du canal, dont on n'a pas parlé dimanche à Charrat, en demandent en vain depuis des années. Ils seraient cependant tout aussi intéressants que ceux de Châteauneuf et feraient peut-être pendant au dépassements du Service des ponts et chaussées...

Rhodanus.

Les critiques sur la pêche

J'ai le devoir de répondre à un article du « Confédéré », No 18, dans lequel je suis pris à partie et dans lequel mes fonctions de pisciculteur cantonal sont discutées.

Il est inévitable que les procédés de certains pêcheurs devaient amener une réaction. La Régale de la pêche est, pour l'instant, propriété de l'Etat. Ce service relève du Département de l'Intérieur auquel les pêcheurs peuvent s'adresser pour obtenir des renseignements positifs.

Chacun admettra que, fonctionnaire, je n'ai à rendre compte de mes actes qu'à mes supérieurs hiérarchiques.

Un mot cependant en ce qui concerne la captation des reproducteurs nécessaires à la marche de l'établissement et au repeuplement des eaux du domaine de l'Etat. Ce travail délicat s'opère en présence de la gendarmerie et des pêcheurs compétents dûment autorisés.

Le Pisciculteur cantonal.

L'école laïque

On nous écrit :

Après chaque « épiphane radicale » ou soirée-choucroute aux radis, le rédacteur du « Confédéré » est pris de la manie de hisser le pavillon de l'école laïque. Les discours de Charrat ne devaient pas interrompre la tradition et nous voyons M. Gabbud refaire l'apologie de l'école sans Dieu. C'est un chemin depuis longtemps battu et duquel sont revenus ceux qui, jadis, s'y aventurèrent. Qu'on nous permette cependant de dire que jamais les foyers valaisans ne voudront de l'expérience laïque telle que la rêvent M. Gabbud et les écervelés qui la préconisent à Charrat et ailleurs.

Nous voulons faire de nos enfants des chrétiens parce que nous savons qu'ils seront alors de meilleurs citoyens, des fils respectueux et soumis. La science, il n'est pas un catholique sincère qui la craigne, parce que, comme le disait le moine Bacon : « Peu de science éloigne de Dieu ; beaucoup de science y ramène. » Ce que nous abhorrons c'est cette demi-science orgueilleuse et pleine de suffisance qui prétend se passer de l'Auteur de toute science et finit par faire sombrer l'homme dans l'animalité. Ceci est sans doute votre idéal, mais nous avons le devoir de combattre vigoureusement cette conception toute matérialiste de l'instruction, persuadés que nous faisons en cela œuvre de patriotisme et de saine sociologie.

Des pères de famille.

Vers le sixième million

On nous écrit :

J'ai lu avec intérêt votre article « Les Dessous ». On nous sert donc des hors-d'œuvre sur Châteauneuf, alors qu'ailleurs il y a de gros morceaux à avaler.

Vous dites que des fonctionnaires n'ont pas été payés pour le dernier trimestre. Je vous dirai qu'il y a mieux. Un cantonnier de mes connaissances n'a pas été payé depuis le mois de juin et il a dû emprunter, lui, pour payer des ouvriers qu'il avait pris pour la réfection de la route. Si les plus pauvres serviteurs de l'Etat doivent emprunter pour lui nous sommes bien lotis avec le Département des Travaux publics.

Quant à ce qui concerne l'assainissement de la plaine nous n'avons plus rien à faire avec le Canton et la Confédération qui, eux, ont versé les subsides qu'ils devaient. C'est aux communes et aux particuliers du district à se débrouiller.

Je ne voulais pas répondre au Liseur du « Confédéré », mais je suis allé à Sion, hier, pour cette affaire, et tout ce que j'y ai pu apprendre c'est que nous approchons du 6me million. Comme les communes doivent prendre à leur charge la moitié de ce qui nous incombera, ce sera 3 millions dont 1,500,000 sera jeté sur le dos des particuliers. Pour ma part seule, je sais que j'aurai 2000 fr. à payer pour 4000 m2 qui avaient plus ou moins besoin d'être assainis. Il nous faudra donc racheter nos terrains au double de leur valeur. Et, du reste, j'en paye déjà l'intérêt avec l'impôt qui, à Charrat, était de 45 fr. avant l'assainissement et qui est de 150 fr. aujourd'hui.

Un ingénieur agronome fédéral que j'ai consulté m'a dit que c'était une affaire

très grave et qu'il ne pouvait y mettre le nez. Je veux bien le croire.

Festival conservateur du Centre à Vex

Le prochain festival des fanfares et chorales conservatrices du Centre aura lieu pour la première fois dans la petite capitale du district d'Hérens, le 16 mai prochain.

Le Comité d'organisation a déjà commandé les préparatifs de cette importante manifestation politique.

Un service d'auto-camions, organisé de Sion à Vex, permettra de transporter en quelques minutes, à l'entrée du Val d'Hérens, les nombreux amis de nos vaillantes sociétés de chant et de musique.

Avec le beau temps qui sera certainement de la partie, le 16 mai verra accourir, à Vex, la foule qui, chaque année, assiste aux fêtes toujours brillantes et réussies que sont nos festivals conservateurs.

Les originaux de la Lonza retrouvés

On nous téléphone de Sion :

On vient de retrouver dans un Bureau du Département des Travaux publics les deux lettres originales qui manquaient au dossier et à propos desquelles M. Dellberg a soulevé tant de poussière au Grand Conseil.

Le dossier est donc aujourd'hui au complet.

Si M. Dellberg veut interpeller, il devra le faire, aujourd'hui, contre l'incurie ou le désordre qui règne dans certain bureau.

Nomination militaire

Le Conseil fédéral a nommé officier instructeur d'artillerie le capitaine André Tauxe, d'Aigle, actuellement adjoint de l'intendance du fort de Savatan.

La loi sur la tuberculose et les subventions

Un des avant-projets de la loi sur la tuberculose prévoyait que les dispositions sur les subventions de la Confédération aux sanatoria pour tuberculeux devaient avoir un effet rétroactif. Le Conseil fédéral n'a pas inséré cette disposition dans son projet définitif.

Cette idée a en revanche été reprise à la commission du Conseil des Etats. La Ligue suisse pour la lutte contre la tuberculose a même demandé que cette rétroactivité s'étendît jusqu'à 1913, année où fut acceptée la révision constitutionnelle. Bien que cette exigence ait été repoussée par la commission du Conseil des Etats, il faut néanmoins s'attendre à ce qu'elle soit de nouveau formulée devant le Conseil lui-même.

Le chef du Département fédéral de l'Intérieur a été autorisé par le Conseil fédéral à opposer un nouveau refus à cette demande. Toutefois, au cas où une solution intermédiaire serait proposée, le Chef du Département de l'Intérieur se réserverait de soumettre de nouvelles suggestions au Conseil fédéral.

L'impôt de guerre

Le Département des finances a soumis au Conseil fédéral un rapport provisoire sur le résultat des déclarations d'impôt pour la deuxième période de l'impôt de guerre. Le montant déclaré pour la première période, 1921 à 1924, avait donné la somme de 214,765,678 francs. On prévoyait que les déclarations pour la deuxième période, 1925-1928, donneraient un chiffre beaucoup moins favorable étant donné la crise qui a duré de 1921 à 1924. Or, le total déclaré a produit en réalité 200,822,272 francs. Ce résultat peut être considéré comme favorable. On peut admettre que le résultat définitif atteindra 200 millions, attendu que la taxation n'est pas encore complètement terminée dans quelques cantons.

Les versements effectués par les cantons à la Confédération au compte de la deuxième période de l'impôt de guerre s'élevait à mi-février 1926 à 65,7 millions. La part totale de la Confédération des encaissements pour le compte de la deuxième période sera à fin février de 75 millions de francs en chiffres ronds.

BEX. — Un cambrioleur a pénétré, la nuit dernière, chez M. Antoine Schilter, menuisier au Cretel (Bex), y a enlevé un chèque postal de 5000 francs, du numéraire, des marchandises.

MONTHEY. — Société des Pêcheurs de la Vièze. — Tous les membres de cette Société, actifs et passifs, sont convoqués en assemblée générale, à Monthey, Café de la Paix, le dimanche 21 février 1926, à 15 h. 30, avec l'ordre du jour suivant : Rendement et approbation des comptes de l'année 1925 ; Lecture du protocole ; Renouvellement du contrat d'affermage pour 1926 ; Divers. Le Comité.

MONTHEY. — Le « Théâtre Vaudois » à Monthey. — Une bonne nouvelle nous arrive ! Le « Théâtre Vaudois », dont la réputation est consacrée en Suisse depuis douze ans, — viendra donner, à l'Hôtel de la Gare, à Monthey, dimanche 21 février, en matinée à 15 h. et en soirée à 20 h. 30, deux seules représentations de son immense succès de fou-rire : « Monsieur Poterat se ma-

rie », nouvelle pièce vaudoise, en 5 actes, tirée du roman de M. Benjamin Vallotton, par M. Marius Chamot.

Le « Théâtre Vaudois » n'ayant pu trouver de salle libre ni à Bex ni à Aigle cette saison, chacun voudra l'applaudir à Monthey.

Il sera prudent de s'assurer des places à l'avance à l'Imprimerie montheysanne, à Monthey.

VEROSSAZ. — Vandalisme. — (Corr.) — On s'est introduit dans une maison pour y commettre des actes de vandalisme. De plus, on s'est emparé d'un char que l'on n'a pas retrouvé. Plainte aurait été déposée contre inconnus.

SPORT

SKI

Le 3me grand concours de Morgins

Dimanche 14 février a eu lieu, dans notre florissante et coquette station, le 3me grand concours, organisé par le Ski-Club « Le Chamois », à Morgins.

L'épreuve comprenait une course de vitesse sur un parcours de 12 km. ; dénivellement : 100 mètres.

La participation au concours était considérable ; de nombreux et beaux prix récompensèrent les efforts des vaillants concurrents suisses et anglais.

Voici les résultats des 30 premiers arrivants :

- Seniors. — 1. Baillifard Léon 29 m., 2. Défago Ephem 30 m. 5 s., 3. Baillifard Alois 31 m. 25 s., 4. Granger Marcel 31 m. 42 s., 5. Michaud Ferdinand 32 m. 5 s., 6. Claret Maurice 32 m. 28 s., 7. Donnet Gaston 32 m. 56 s., 8. Michaud François 33 m. 35 s., 9. Martenet Baptiste 33 m. 50 s., 10. Dubosson Léonce 33 m. 57 s., 11. Jaton X. 34 m. 20 s., 12. Granger René 34 m. 22 s., 13. Granger Clovis 34 m. 28 s., 14. Crépïn Gabriel 34 m. 29 s., 15. Irion P. 34 m. 33 s., 16. Donnet Antoine 35 m. 8 s., 17. Donnet Antoine d'Emile 35 m. 21 s., 18. Gisolan O. 36 m. 3 s., 19. Donnet Maurice 36 m. 5 s., 20. Gauthier « Jack » 37 m. 3 s., 21. Michaud Robert 37 m. 30 s., 22. Donnet Jean 38 m. 16 s., 23. Martenet Emile Gréison 38 m. 34 s., 24. Marclay Victor 40 m., 25. Marclay Gabriel 32 m. 57 s., 26. Granger Maxime 40 m. 31 s., 27. Claret Joseph 40 m. 33 s., 28. Udressy Joseph 42 m. 9 s., 29. Claret Robert 46 m. 8 s., 30. Dutoit Isidore Arthur 56 m. 30 sec.

Nous apprenons avec plaisir que trois de nos « as » du « Chamois » à Morgins, ont remporté le premier prix au grand concours international de Morzine, Haute-Savoie.

M. Ecuver est gagnant de la superbe coupe offerte par le Président de la République française. Nos félicitations.

DERNIER COURRIER

CONSEIL NATIONAL

La Suisse et les Soviets

M. Vallotton-Warnery développe son interpellation, qui a la teneur suivante :

« Est-il exact qu'au cours des récentes négociations avec le gouvernement des Soviets, le Conseil fédéral se soit déclaré disposé à exprimer pour la troisième fois sa réprobation du crime Vorowski et à envisager le principe d'une aide financière à Mlle Vorowski, alors que le gouvernement des Soviets, lui, n'a jamais exprimé le moindre regret pour le pillage de la légation suisse en Russie, l'exécution du chancelier de légation Doëss, les mauvais traitements infligés aux Suisses, et ne s'est jamais déclaré disposé à indemniser la Confédération et ses ressortissants ? »

« Le Conseil fédéral estime-t-il, avec les signataires de la présente interpellation, que dans les circonstances actuelles, il est de l'intérêt de la Suisse de ne reconnaître, ni « de facto » ni « de jure » le gouvernement de l'U. R. S. S. ? »

L'interpellateur déclare que son intention n'est nullement de donner une leçon au Conseil fédéral, mais simplement d'obtenir des renseignements. La seconde partie de l'interpellation reste parfaitement actuelle.

Puis M. Vallotton rappelle dans quelles conditions notre légation à Petrograd fut pillée. Il salue la mémoire du chancelier

Doëss. Notre ministre, M. Odier, y laissa sa santé et mourut en décembre 1919. On s'empara de vingt-six caisses représentant vingt millions de roubles, à savoir les économies des Suisses.

Le crime Vorowski est l'acte d'un particulier sur un particulier, mais le gouvernement russe est responsable de ce qui s'est passé à notre légation. (M. Welter : Ce n'est pas vrai !) La Suisse ne saurait réprouver une troisième fois le crime Vorowski alors que la Russie n'a pas balbutié la moindre excuse. C'est été un acte de faiblesse. Nous ne pouvons pas comprendre que la Suisse donne une indemnité à Mlle Vorowski parce qu'il n'y a entre elle et la Suisse aucun lien juridique. D'ailleurs la Russie ne verserait jamais aucune indemnité à la famille du chancelier de légation Doëss.

Le procès de Lausanne a été mené avec la plus grande sévérité. Quatre jurés contre cinq répondirent non à la question de culpabilité. Seuls les motifs élevés ont poussé la France à nous offrir ses bons offices, mais la Suisse se trouve dans une situation toute particulière. C'est au moment où la France intervient qu'il paraît à Moscou une brochure où l'on invite l'armée rouge à faire la révolution en France. On peut être sceptique sur l'état de paix qui peut exister entre la Russie et ses alliés.

M. Vallotton aborde ensuite la seconde partie de son interpellation. De nombreux pays ont refusé de reprendre les relations avec Moscou. L'argument de la Société des nations serait valable si la Russie était membre de celle-ci. L'orateur a confiance dans l'amitié des Etats membres de la Société des nations pour croire qu'on ne fera pas à la Suisse l'affront de déplacer le siège de la conférence.

L'argument de la reprise des relations au point de vue commercial est sans valeur. Le régime soviétique tend avant toute chose à la révolution mondiale. De quelle sécurité jouirait, en cas de reprise des relations notre personnel diplomatique suisse en Russie ? Il y a trois semaines, trois consuls allemands étaient emprisonnés.

Il y aurait le danger de la propagande révolutionnaire. L'orateur rappelle les armes découvertes à la légation russe de Berlin et l'attentat de la cathédrale de Sofia. La propagande serait intense à Berne contre l'ordre social, la famille et la religion, ce qui est l'A. B. C. soviétique.

L'orateur cite les articles parus dans la « Gazette de Lausanne » sur les mascarades religieuses qui se font en Russie. Jamais la Suisse ne pourra reconnaître un gouvernement qui a arraché le Christ de la croix et élevé un monument à Judas. (Applaudissements).

Le futur palais de la S. d. N.

GENEVE, 17. — Le Conseil de la Société des nations, dans sa session extraordinaire du 8 février, avait porté à l'ordre du jour de l'Assemblée la question de la construction des bâtiments de la S. d. N. On se souvient que le comité d'architectes, lorsqu'il a établi le programme du concours international, avait fait observer que le terrain de Château-Banquet ne répondait pas exactement à l'idée qu'il se faisait de ces constructions. Ce terrain, en effet, ne se prêtait ni au développement d'une façade appropriée pour le bâtiment principal ni à la création d'un ensemble de bâtiments permettant, sans quitter le domaine pratique, d'exprimer de façon adéquate l'œuvre et l'activité de la S. d. N. Les experts ont donc jugé opportun d'appeler l'Assemblée à se prononcer sur le problème nouveau qui se pose et qui n'est pas seulement d'ordre esthétique, mais aussi et surtout d'ordre financier, parce qu'il exigerait quelques millions supplémentaires. La question est donc renvoyée tout entière à l'Assemblée extraordinaire qui, vraisemblablement, en saisira la commission des finances.

Vendeuse

sérieuse et de confiance, cherche place dans magasin de tissus, boulangerie ou autre. Certif. à disposition. Adresser offres sous chiffres P 563 S Publicitas, Sion.

On demande une jeune fille

pour aider au ménage. S'adresser à Mme Marguerat, Savuit Lutry. (Vaod.)

taureau reproducteur

On cherche bonne à tout faire de 18 à 25 ans. Bons gages assurés à personne sérieuse. Entrée de suite. S'adresser à MM. Duparc, frères, marchands, route des Accacias 41, Genève.

On demande

personne, 25 à 35 ans, sachant cuisiner bourgeoisie soignée, faisant travaux avec femme de chambre. Bonnes références. Offres sous Q 10551 L., à Publicitas, Lausanne.

beau génisson

de 12 mois, issu de race forte laitière. S'adresser à Félix Ansermet, Lavey-les-Bains, téléphone No 33

Metosacoche 4 HP

sport, modèle 1925, en parfait état. S'adresser à E. Rohr fils, rue du Lac 80, Morges.

On demande pour de suite ou plus tard une apprentie blanchisseuse-repasseuse (rétribuée). — Blanchisserie Byrde, Bex.

Jeune fille

pour aider au ménage est demandée. Deux enfants Occasion d'apprendre à cuire. S'adres. à Mme Habegger, Münsingen (Berne).

On demande bon domestique

de campagne sachant traire et conduire les chevaux. Place à l'année. A la même adresse à vendre quelques vaches fraîches velées et prêtes. Isaac Chappot, Martigny-Ville.

Jeune employé de campagne

est demandé. Gage et entrée selon entente. P. Brassant, Savy sur Morges

On cherche à acheter

2000 kg de bon foin. Faire offre avec prix à M. Pochon, « La Valaisanne » Lavey.

Le chocolat du connaisseur **TOBLERIDO** le chocolat fondant sec



The Swiss **Tobleride** Chocolate

L'étui de 100 gr., 70 cts.
L'étui de 50 gr., 35 cts.

VOYAGE DE PAQUES EN SICILE

Comme chaque année, Suisse-Italie S. A., à Zurich, organise un voyage en Sicile, en visitant les villes principales d'Italie.

Le prospectus détaillé peut être obtenu auprès de l'Agence de Suisse-Italie, à Lausanne, chez l'Union de Banques Suisses.

Vente aux enchères à Martigny

M. Joseph CROPT, à Martigny-Bourg, et ses enfants vendront aux enchères publiques qui se tiendront à Martigny-Ville, le **dimanche 21 février** à 14 heures chez M. Raphaël Moret, Café Restaurant de Martigny, une vigne à Champortey de 136 m2 et une vigne à Bellaines de 170 m2 sur Martigny-Combe; un champ aux Vorzières de 6.90 m2, un pré à Bévignoux de 585 m2, un marais aux Finettes de 774 m2, un champ à Combaz des Vaches de 1125 m2, un champ Sous le Guercet de 717 m2 et un pré aux Champs Neufs de 1030 m2 sur Martigny-V.

Pour les vendeurs: Ed. COQUOZ, avocat.

Le nouveau catalogue des motos et sidecars "Royal Enfield"

vient de paraître MOTOCYCLISTES ET FUTURS MOTOCYCLISTES

Il vous réserve des surprises! Il contient de nouveaux modèles à des prix inconnus à ce jour (modèle luxe Fr. 1000.-) destinés à répondre à toutes les exigences, à la portée de toutes les bourses.

N'hésitez pas, demandez aujourd'hui même ce catalogue à la Maison JAN, Terreaux 10, Lausanne, qui s'empresse de vous l'adresser gratuitement et sans engagement.

Horticulteurs! Pépiniéristes! Attention!

Vous trouverez divers assortiments de lattes de mélèze pouvant servir pour tuteurs, berclures, échafas et clôtures en vous adressant à J. VEUTHEY, garde de triage à Evionnaz (Valais). Echantillons à la gare

PROCHAINEMENT:

Grande Vente Réclame

Fr. 0.95, 1.45, 1.95

GRANDS MAGASINS AU LOUVRE

AIGLE



Toux? Catarrhe? Enrouement?

Verbalpina!

En vente partout.

Le véritable vieux bonbon pectoral aux herbes des Alpes du Dr. Wander.

CHARCUTERIE VAUDOISE

J'expédie franco de port depuis 5 kg., saucissons extra à fr. 5.- le kg., saucisses aux choux à fr. 3.50 le kg.

Ed. Schopfer, laiterie, La Sarraz (Vaud)

MAGASINS, GROSSISTES,

demandez prix-courant pour **Beurre Fromage Engrais Tourteaux - Sons - Avoine - Maïs - Orge Pommes de terre**

Fédération valaisanne des Producteurs de lait à SION [Téléphone No 13]

On dit grand bien de la SANG-ROUGINE

contre l'anémie, la faiblesse, suite de surmenage, pertes, neurasthénie, croissance accélérée. La boîte de 30 cachets: Fr. 3.50. En vente à la Pharmacie Francey, Payerne, Grand'Rue

Baume St-Jacques

de C. Trautmann, ph. Bâle. Spécifique merveilleux pour toutes les plaies et blessures ulcérées, brûlures, varices et jambes ouvertes, affections de la peau, hémorroides douloureuses, dartres, piqûres, engelures. Setrouve dans toutes les pharmacies. Prix fr. 1.75. — Dépôt général pharmacie St-Jacques, Bâle.

Projections Cinémas

Appareils pour la projection de PHOTOS et CARTES POSTALES à 68, 46 et 42 francs.

Appareils de projections pour FAMILLES à 100 et 45 francs.

Appareils de projections pour ECOLES, INSTITUTS et SOCIÉTÉS D'ENSEIGNEMENT à 380, 225 et 200 francs.

Appareils de projections pour CONFÉRENCIERS à 574 et 450 francs.

Cinéma projecteurs à 1000 484, 115 et 100 francs. — ACCESSOIRES

Démonstrations à chaque acheteur. — Catalogue gratuit chez

SCHNELL

Place St-François, 6 LAUSANNE

Boucherie chevaline moderne

Merceria 1. LAUSANNE
Bouilli avec os, le kg. 1.50
Rôti, le q., sans os. l. k. 2.50
Saucisses, saucissons, le kg. 2.20; Salamis, le kg. 3.50.
Salametis, la douz. 2.— fr.
Viande fumée, le kg. 2.50
Viande désossée pr charcuterie de particuliers, l. k. 1.80
F. COURVOISIER.

Peaux

brutes, bien séchées, de renards, martres, fouines, chats, taupes et autres sont achetées aux plus hauts prix du jour par la **Fabrique de fourrures B. D. Benjamin**, 2, Av. du Tribunal Fédéral, Lausanne. Chamoiage et confection de fourrures.

EXPERTISES

comptables commerciales et industrielles par **FIDUCIAIRE ROMANDE, MARTIGNY** G. Dupuis, Téléphone 136.

Emprunt

On demande **100.000** francs, intérêts 6-6 1/2 % selon conditions. Garanties sérieuses. Ecrire à Publicitas, Lausanne, sous 443.

A vendre 1500 kg. bon foin, outils de campagne, collier de cheval usagé. S'adresser à M. Chaboz, St-Maurice.

On demande des **chèvres en estivage** S'adresser à Veuthey Jean Evionnaz.

Transformation

d'ancienne comptabilité en méthode moderne par la **FIDUCIAIRE ROMANDE, MARTIGNY** G. Dupuis, Téléphone 136.



Des ramequins! — oh, le beau jour maigre!

puisque Maman emploie la VITALONE pour faire toute sa cuisine. D'une pureté parfaite et du goût le plus fin, la VITALONE est, pour la cuisine et la pâtisserie, la graisse la plus facile à digérer.

Vitalone

Notre livre de cuisine et une tablette-échantillon de VITALONE gratis!



GRAISSES ALIMENTAIRES S.A. VITA-OLTEN

Pourquoi n'avez-vous pas dans votre établissement un Luxophone Automatique-Concert?

Tout simplement parce que vous ne le connaissez pas

Le Luxophone

est l'idéal des appareils pour Cafés, Salles de danses, Restaurants, etc.

D'une clarté d'audition absolue d'une sonorité exceptionnelle

Hauteur totale 2 m. 15

LIVRAISON DIRECTE DU FABRICANT A SA CLIENTÈLE

Facilités de paiement

S'adresser à la Fabrique de Gramophones

A. TRIVELLI

Ste-Croix (Suisse) Téléphone 92



Augmentation de nos Obligations

Total en 1905	Fr. 151.500.-
Total en 1910	Fr. 2.181.600.-
Total en 1915	Fr. 3.797.900.-
Total en 1920	Fr. 10.849.800.-
Total en 1925	Fr. 18.343.000.-

Nous payons actuellement sur

Obligations 5%

Banque Coopérative Suisse

SIERRE MARTIGNY BRIGUE

ST-GALL, ZURICH, BALE, AU, APPENZELL, OLTEN, RORSCHACH SCHWYZ, WIDNAU

La bonne chaussure à bon marché

Souliers de travail, bien ferrés, double semelle	40/46	14.80
Souliers militaires, peau cirée sans cout., haute tige	40/46	17.80
Souliers militaires, veau souple, bon ferrage	40/48	22.80
Souliers milit. sans cout. pr garçons, cirés, ferrés	36/39	15.50
Bottines Derby Box, talon mi-haut, pour dames	36/42	16.80
Bottines Derby peau cirée pour dames	36/42	14.80
Bottines Derby Box, pour messieurs, pour dimanche	40/48	17.50
Bottines pour fillettes et garçonnets, peau cirée	27/29	7.90
bonne qualité, sans clous, Bally	30/35	8.90

Expéditions franco à partir de fr. 10.— Demandez notre catalogue illustré gratis

Echange libre

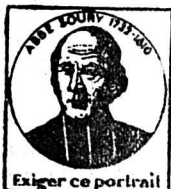
Expédition de chaussures J. KURTH, Genève

Une vie sédentaire

amène bien des troubles dans l'organisme. C'est pourquoi une cure dépurative et laxative est de première nécessité pour beaucoup de personnes. Mais il est très important de bien choisir son dépuratif. La Salsepareille Model, éprouvée depuis de nombreuses années par des milliers de personnes, se recommande particulièrement par son effet salutaire et son goût délicieux. Se trouve dans les pharmacies seulement au prix de fr. 5.— la demi-bouteille et fr. 9.— la cure complète. En cas d'offre de contrefaçons, refusez-la et adressez-vous directement à la Pharmacie Centrale, Madliener-Gavin, 9: rue du Mont-Blanc Genève. Envoi franco.

MALADIES de la FEMME LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une suffocation qui étire la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes, et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la



Exiger ce portrait

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit, à des intervalles réguliers, faire usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles: Tumeurs, Métrite, Fibrome, Maux d'Estomac, d'Intestins, des Nerfs, etc.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. Dumontier, à Rouen (France) se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon, 3.50.

Dépôt général pour la Suisse: André JUNOD, pharmacien, 21, Quai des Bergues, à Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

TH. LONG

BEX - Agent général d'Assurances - BEX

Téléphone 20

Assurance Mutuelle Vaudoise
Accidents et Responsabilité civile
Toutes nos polices ont droit à la répartition annuelle des bénéfices

Elchina

est supérieur à tous les autres toniques par la rapidité et la durée de ses effets

Flacon: 3.75; double flacon (très avantageux): 6.25
— En vente dans les pharmacies —

Cours de cuisine rapide

Prochain cours à l'Hôtel du Simplon et Terminus, à St-Maurice, du 1er au 30 mars. Prix du cours avec pension et chambre, fr. 210.— Prière de s'inscrire.

9 Jours à NICE

Au Pays du Soleil

pour 240 francs suisses environ

Prix officiel 1200 francs français, comprenant chemin de fer 1^{re} classe, Hôtels, Repas, Excursions.

Pro gramme détaillé Inscriptions
Voyages J. Véron, Grauer & Cie GENEVE et tous ses correspondants en Suisse

21 JOURS EN ALGERIE, TUNISIE pour Fr. suisses 600.— toutes dépenses comprises. — Départ: 23 mars.

Mulets savoyards

Grand arrivage de jeunes mulets de Savoie

HENRI WERLEN, SION
Commerce de chevaux et mulets
Vente, échange aux meilleures conditions



Abonnez-vous au "Nouveliste"